

Les armements allemands

Le projet de loi sur les armements et la couverture des frais a été adopté hier par le Conseil Fédéral de l'Empire

Berlin, 20 mars. — Les journaux viennent de publier le projet de loi sur les armements et la couverture des frais, qui a été adopté hier après-midi par le Conseil Fédéral réuni au Ministère de l'Intérieur, sous la présidence du Chancelier.

Le projet est ainsi motivé :

L'exposé des motifs

Par suite des événements survenus dans les Balkans, l'équilibre des forces en Europe se trouve dérangé. Dans la mesure où l'Allemagne aura à faire face aux armements qui ont été en grande partie laissés ouverts par la nature et elle aura à se protéger en même temps contre plusieurs ennemis.

Par suite des changements survenus, nous avons plus que jamais le devoir d'organiser notre défense aussi fortement que le permet la force de notre peuple.

La force de notre armée n'a pas grandi en proportion de l'accroissement de notre population, et il est des hommes en pleine force qui restent éloignés du service militaire.

Le service militaire général est le meilleur emploi de la force de l'Allemagne.

Grâce à lui, l'armée restera jeune et si nous serons pas nécessaire, en cas de guerre, de faire appel à d'anciennes classes, à des hommes ayant femme et enfants, pour les conduire immédiatement en première ligne à l'ennemi, tandis que des hommes jeunes resteraient en arrière et ne seraient incorporés qu'en cas de danger.

Ainsi, le but du projet est l'établissement du service général.

63.000 RECRUS SUPPLEMENTAIRES

D'après le chiffre de la population, 63.000 recrues doivent être incorporés en plus chaque année.

Leur incorporation doit augmenter les effectifs de paix, et l'armée en sera avantagée pour une prompt préparation à la guerre.

Le passage de l'état de paix à l'état de guerre sera facilité et les classes à appeler en cas de guerre seront rajouinées et renforcées.

Bien que l'augmentation n'ait pas pour but de créer de nouveaux corps de troupes, quelques formations nouvelles ne peuvent cependant être retardées.

L'AUGMENTATION DES CADRES

Le nombre de chefs et sous-officiers doit naturellement être augmenté en proportion.

Une nouvelle école de guerre sera créée en Prusse; les établissements des cadres seront agrandis; les écoles de sous-officiers seront créées en Prusse; celles qui existent actuellement en Prusse et en Saxe seront agrandies.

La prime aux sous-officiers sera augmentée de 500 marks; après 12 ans de service, le personnel de l'administration sera accordé, au moins que le service de santé, la moitié des terrains de manœuvre et champs de tir, etc.

La guerre des Balkans

Le bruit de la mort du roi de Monténégro a continué de courir hier, mais il est formellement démenti.

On sait que le roi Nicolas est âgé de soixante-deux ans.

Or, la situation du Monténégro est aujourd'hui fort compliquée. Malgré la volonté et les démarches faites par les puissances, le roi n'a pu substituer à son fils, qui a été tué, un autre prince de la même famille.

Le roi Nicolas télégraphia hier au « Daily Express » qu'il n'aurait pas d'héritier; il déclara qu'il ne signerait pas de traité de paix.

A Venise, on craint fort que Scutari ne tombe bientôt, et que cette crainte double la colère de l'Autriche.

Le docteur Dillon, qui est fort bien renseigné par les milieux diplomatiques, vient de nous dire que le roi Nicolas est en parfaite santé et que l'Autriche-Hongrie va sans délai envoyer des troupes en Albanie. Despuis, il télégraphie.

Si l'Europe ne borne à des paroles, l'Autriche passera aux actes. La patience du gouvernement autrichien prendra fin en même temps que cette semaine de Pâques.

Et les puissances européennes ou quelques-unes d'entre elles, au moins, prennent part à une démonstration navale, et il n'y aura pas lieu d'en être surpris.

Il faut — annoncé hier après-midi — que la France et l'Angleterre s'associent à l'Autriche, semble cependant écarter le danger de complications européennes.

A Tchabalidja, les hostilités continuent. On sait maintenant que les combats qui se livrent depuis le 18 mars dans la région ont été fort vifs; le 24, 2.700 Turcs ont été tués; l'offensive turque au delà de Tchabalidja a échoué définitivement; mais on ne sait encore si les Bulgares ont commencé la grande attaque du dernier camp de l'Constantinople.

La question albanaise et les Puissances

Le Monténégro s'obstine à vouloir Scutari

Déclaration du roi Nicolas

Londres, 20 Mars. — A une question posée par le directeur du journal le « Daily Express » de Londres, au roi Nicolas de Monténégro, la réponse fut la suivante :

« Le Monténégro n'est soumis plus d'une fois aux décisions de l'Europe, particulièrement dans les années 1878, 79 et 80, même lorsque ces décisions étaient opposées à ses intérêts. Il ne s'est jamais soumis lorsque son droit de vivre fut mis en cause. Aux deux derniers jours que M. Sazonov a exposé avec la plus grande netteté et dans les termes mêmes qui précèdent, le point de vue russe aux ambassadeurs de ces deux puissances. Le point de vue russe n'a jamais varié; il a été défini par ces deux affirmations : participation aux démarches diplomatiques, non-participation à toute action coercitive. »

« Par la plus criante des injustices on veut aujourd'hui priver le Monténégro de Scutari qui lui est si étroitement attaché; la possession de cette place influant sur toutes ses destinées et dominant son avenir. »

« Le Monténégro est le seul des alliés auquel

Enfin, pour faciliter la préparation à la guerre, la vitesse et l'ordre de mobilisation et pour augmenter la valeur morale, particulièrement pour les formations de réserve, on a prévu une augmentation de 4.000 officiers, 15.000 sous-officiers et 117.000 caporaux et soldats; 27.000 chevaux.

La mise en vigueur du projet est projeté pour le mois d'octobre 1913.

Le matériel de guerre sera augmenté et amélioré sous toutes ses formes. Les constructions de forteresses seront poussées activement.

Des crédits sont prévus pour des constructions dans la flotte aérienne.

LES CREDITS DEMANDES ATTEINDRONT 190 à 190 MILLIONS ANNUELLEMENT ET LE VERSEMENT UNIQUE ATTEINDRA 1.650.000.000 DE MARK, SOIT 1.312.500.000 FRANCS.

Couverture des frais

Pour couvrir les dépenses uniques le Conseil Fédéral propose la levée d'une contribution unique et extraordinaire.

La contribution pour la dette nationale doit être, d'après le projet, un impôt de 1/3 0/0 sur la fortune.

Supplémentaire, on a prévu aussi la mise à contribution des gros revenus; qui couvrent un revenu de 50.000 marks et qui doit payer la contribution unique et extraordinaire de 2 0/0 sur son revenu, mais qui se doit déjà par ailleurs fournir une contribution aussi élevée ou plus élevée par un impôt sur la fortune.

On n'a pas prévu un échelonnement de l'impôt sur la fortune, et on n'a pas frappé les petites fortunes n'excédant pas 10.000 marks.

Loi d'impôt sur la propriété

L'importance des besoins annuels nouveaux est si grande que ces besoins ne pourraient être couverts par les ressources d'impôts dont dispose actuellement l'Empire.

La force des choses oblige à couvrir une partie considérable des nouvelles dépenses en l'imposant aux Etats confédérés, qui doivent recourir à un impôt général sur le revenu ou sur la fortune, ou en imposant les héritages.

Modification de la loi sur le timbre

Les mesures envisagées ne suffiraient pas encore pour couvrir les dépenses annuelles. On a eu recours à une augmentation des droits de timbre pour l'Empire, en imposant surtout les contrats d'assurances et de sociétés.

Le teneur du projet de loi sur les impôts sera publié demain.

Enfin, on envisage en outre l'émission de 120 millions de nouvelles pièces de monnaie d'argent et 120 millions de papier-monnaie, pour renforcer les ressources de guerre qui sont épuisées, comme on sait, dans la tour de Spandau.

On veut opposer une barrière, le seul auquel on prétend délier un programme militaire alors que l'Europe ne peut édicter un programme solennellement et d'un commun accord, en déclarant la neutralité dans le conflit turco-balkanique.

Et pourquoi ? — Pour créer une capitale fictive à l'Albanie délivrée du joug ottoman par les armes des alliés, pour créer le monde balkanique, en Etat autonome en dehors de ses frontières naturelles.

Le Monténégro ne saurait accepter cette décision. Il se doit à son passé, il se doit à ses morts, aux innombrables sacrifices qu'il a faits malgré son petit territoire pour régulariser le programme de la paix.

Il en a été le sentiment de justice et de légalité du peuple britannique et du monde entier. Il continuera ses opérations jusqu'à ce qu'il ait signé la paix avec la Turquie.

Le bruit avait couru ce matin de la mort du roi Nicolas. On annonce que sa santé est au contraire, excellente.

LE BOMBARDEMENT REPREND

Belgrade, 20 mars. — D'après la « Politika » le roi Nicolas aurait ordonné que le bombardement de Scutari fut repris. L'attaque aurait recommencé vigoureusement de tous les côtés.

(Nous publions cette dépêche sous toute réserve.)

La France et l'Angleterre se joindront à l'Autriche en vue d'une intervention navale

Paris, 20 mars. — M. Gaston Menier, sénateur de Seine-et-Marne, qui est en villégiature depuis quelques jours à Cannes, a été victime hier d'un grave accident d'automobile.

M. Menier était dans l'appareil faire une excursion du côté de Grasse. A une centaine de mètres du quartier des Mungins, après cette dernière localité, le volant de la direction se rompit, et le chauffeur ne fut plus maître de sa voiture, qui alla se briser contre un mur en bordure de la route.

M. Gaston Menier et la personne qui l'accompagnait furent projetés hors de la voiture, auto-car d'excursion, dont les voyageurs portèrent secours aux blessés, qui furent transportés à l'hôpital de Grasse. Les docteurs Perrinond et Lebaubeur, qui examinent le sénateur de Seine-et-Marne, révéleront leur diagnostic. M. Gaston Menier avait été assez grièvement atteint, et il a fallu faire de nombreuses sutures. L'état des deux autres blessés n'est pas grave.

Cependant, au domicile de M. Gaston Menier, rue de Montcau, 61, on a reçu hier soir une dépêche disant que l'accident était sans gravité et que M. Menier n'a que des contusions légères.

La bande noire des débitants-limonadiers

Paris, 20 mars. — Le commissaire de police du quartier Saint-Louis, M. Vassière, vient de mettre la main sur une véritable bande noire composée d'une association de débitants-limonadiers, qui depuis plus de six mois dérobent des marchandises de vins en gros de Paris et de la province. Leur façon de procéder était des plus simples : l'un d'eux se présentait tout d'abord comme courtier chez un négociant, muni de meilleures références, et faisait ses offres. Presque aussitôt, des commandes émanant de petites commerçantes établies depuis peu commençaient à affluer. La première commande était payée comptant.

Pour la seconde livraison, le vendeur n'avait qu'à attendre le mauvais état de l'ac-

Les hostilités

Un duel d'artillerie à Tchabalidja.

— L'attaque générale est prochaine.

Constantinople, 20 mars. — Les Bulgares continuent d'entretenir un feu d'artillerie très vif sur les positions ottomanes.

En certains endroits leur infanterie n'est plus qu'à deux kilomètres des lignes turques et s'est très solidement fortifiée.

Dans l'après-midi d'hier, neuf batteries d'artillerie placées du côté de la baie de Bujuk Toheknezi (mer de Marmara) ont ouvert un feu violent sur les positions ottomanes. La flotte turque a riposté. Ce duel d'artillerie s'est prolongé jusqu'à la nuit.

L'état-major turc prévoit une attaque générale, mais on ne croit pas qu'elle soit imminente. Il faut, en effet, aux Bulgares au moins une semaine pour amener et mettre en position les grosses pièces qui ont servi à faire tomber Andrinople.

Une ruse meurtrière des Bulgares

Constantinople, 20 mars (service spécial du Daily Mail). — Les troupes commandées par Enver-Bey et qui opèrent dans les environs de Bouyouk-Tchekmezi, à l'extrémité sud des lignes de défense, furent amenées à poursuivre les Bulgares qui semblaient s'enfuir dans le plus grand désordre. Entraînés par leur chef, les troupes turques s'élançèrent avec la plus grande impétuosité, tandis que les Bulgares accentuaient leur mouvement de retraite.

Tout à coup, une formidable explosion retentit sous les pas des troupes ottomanes, faisant de nombreuses victimes dans leurs rangs. La fausse retraite bulgare avait eu pour objet d'attirer les troupes turques à un endroit où de nombreuses mines avaient été préparées la veille même.

Les Bulgares revinrent alors sur leurs pas et procédèrent à une vigoureuse contre-attaque, profitant du grand désordre causé par cette meurtrière explosion.

Après la prise d'Andrinople

CHUKRI-PACHA A SOFIA

Sofia, 20 mars. — Chukri-pacha, avec sept autres généraux turcs et les officiers de son état-major, tous accompagnés de leurs ordonnances et de ses officiers bulgares attachés à leur personne, sont arrivés, par train spécial, à quatre heures du matin. Ils ont été reçus par le commandant de la place. L'émotion des prisonniers était poignante.

Chukri pacha et ses compagnons ont été conduits ensuite à la résidence qui leur a été assignée.

UNE MISSION FRANÇAISE

De la Presse, ancien ministre de la guerre, et M. Messimy, ancien ministre du budget, ont été nommés rapporteur du budget de la guerre, par le conseil d'Andrinople, afin de se rendre compte de visu des effets produits par la grosse artillerie de siège provenant des établissements français.

Au Maroc

OPERATIONS DE POLICE. — LA COLONNE MANCIEN DISPERSE LES REBELLES

Paris, 20 mars. — Pour mettre fin à l'agitation dans la région comprise entre Méquinez et Rabat et la Chaouia, agitation qui menace la sécurité des lignes d'étape entre le nord et le sud du Maroc, une opération a été conduite contre les rebelles.

Le colonel Mangin, parti de l'oued Zem dans la nuit du 25 au 26, s'est porté dans la direction du sud-est, où il avait été signalé des campements des Zaïani. La colonne comprend 5 bataillons avec artillerie, 2 batteries 1/2 et 2 escadrons.

A la Douch-Belma où il arriva vers six heures du matin, il rencontra des contingents Beni-Zennour, Srahla et Zaïani. Les Zaïani ont été dispersés, et les Beni-Zennour ont été dispersés.

La colonne entière continua ensuite la poursuite de l'ennemi en direction de Zaïani à l'ouest de l'oued Zem et à l'est de l'oued Zem.

Le colonel Mangin est rentré dans ses territoires.

Les dangers de l'auto

M. CASTON MENIER SENATEUR, SERAIT GRIEVEMENT BLESSE

Paris, 20 mars. — M. Gaston Menier, sénateur de Seine-et-Marne, qui est en villégiature depuis quelques jours à Cannes, a été victime hier d'un grave accident d'automobile.

M. Menier était dans l'appareil faire une excursion du côté de Grasse. A une centaine de mètres du quartier des Mungins, après cette dernière localité, le volant de la direction se rompit, et le chauffeur ne fut plus maître de sa voiture, qui alla se briser contre un mur en bordure de la route.

M. Gaston Menier et la personne qui l'accompagnait furent projetés hors de la voiture, auto-car d'excursion, dont les voyageurs portèrent secours aux blessés, qui furent transportés à l'hôpital de Grasse. Les docteurs Perrinond et Lebaubeur, qui examinent le sénateur de Seine-et-Marne, révéleront leur diagnostic. M. Gaston Menier avait été assez grièvement atteint, et il a fallu faire de nombreuses sutures. L'état des deux autres blessés n'est pas grave.

Cependant, au domicile de M. Gaston Menier, rue de Montcau, 61, on a reçu hier soir une dépêche disant que l'accident était sans gravité et que M. Menier n'a que des contusions légères.

DANS LA REGION

Société Républicaine des Conférences Populaires

CONFERENCES D'AUGERDUMI DIMANCHE 20 MARS

CASSELL. — Salle du Comité Républicain, à 4 heures du soir, par M. Dencourbeur, instituteur à Roubaix, sur : « La République et les Retraites Ouvrières et Paysannes ».

PROVAIL. — Salle Pavard, à 8 heures de l'après-midi, par M. LOOS, juge de paix à Douai, sur : « La République et l'Agriculture ».

QUEVAINVILLERS. — Salle veuve Bault, à 3 heures de l'après-midi, par M. Bétréma, instituteur à Anche, sur : « Pourquoi nous sommes Républicains ».

CHOCQUES. — Salle de bal de M. Kizilger, à 3 heures du soir, par M. Charles Valentin, avocat à Dunkerque, sur : « La République et l'Ecole laïque, les Syndicats ».

A TOURCOING

Drame de la Jalousie

UN EXPULSÉ BLESSE GRIEUREMENT SA FEMME D'UNE BALLE DE REVOLVER, PUIS SE FAIT JUSTICE.

Un drame a mis hier en émoi le paisible quartier de la rue Dervaux à Tourcoing. Un expert belge, le sieur Hainé Nicolas, né à Barges, le 22 novembre 1868, expulsé de France à la suite d'une série de vols commis au préjudice de M. Dubois-Dazin, entrepreneur de camionnage à Roubaix, est revenu à l'improvise chez sa femme et tenta de la tuer en lui tirant une balle de revolver, puis, justifié comme il se fit lui-même, et faisant ses offres. Presque aussitôt, des commandes émanant de petites commerçantes établies depuis peu commençaient à affluer. La première commande était payée comptant.

Pour la seconde livraison, le vendeur n'avait qu'à attendre le mauvais état de l'ac-

leurs affaires, ils finissant par souscrire à leur fournisseur des billets à trois mois d'échéance. Et le négociant continuait de livrer caisses de liqueurs, vins fins et demi-muids.

Mais les commandes de s'arrêteront quelques jours avant l'échéance des billets.

Le négociant allait voir ses clients pour leur rappeler leurs engagements. Et le plus souvent à l'adresse qu'il avait enregistrée sur ses livres, il trouvait un débit de vins dont la destination était cise et où une affiche, fraîchement collée, annonçait la vente du mobilier pour cause de faillite. Il ne restait plus à négocier qu'à déposer une plainte.

Neuf individus, faisant partie de la bande noire qui opérait ainsi, ont été arrêtés. Huit d'entre eux étaient établis marchands de vins. Le neuvième, demeurant rue Eugène-Juman, est établi courtier en exercice. C'était l'intermédiaire chargé de placer les marchandises escomptées.

Interrogés par M. Vassière, ces individus ont avoué que les marchandises commandées leur étaient livrées par Henri Girault qui cumulait la profession de courtier avec celle de marchand de vins. Les marchandises, au lieu d'être mises en cave, étaient dirigées vers un dépôt clandestin. Les commandes étaient contenues que l'on revendait à des prix avantageux. Ces prix, pour une seule affaire, ont atteint le chiffre de 30.000 francs. Toute la bande a été envoyée au Dépôt.

LA BALLERINE, SON AMANT ET... L'AUTRE

Paris, 20 mars. — Une danseuse, Mlle Hélène Péquignot, qui nous dans les établissements de Montmartre sous le nom de Lucette, était venue, vendredi dernier, une discussion au Moulin Rouge avec plusieurs jeunes gens. Elle courut aussitôt prévenir son protecteur attitré Fernand Dutour. Ce dernier alla demander de son fait, droit à votre indulgence, la victime de ce drame se trouvait par là.

Dutour, qui comparait hier devant les jurés de la Seine, a prétendu qu'il n'avait pas l'intention de donner la mort.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

LES VENDEURS DE SONGES

Paris, 20 mars. — Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné hier plusieurs personnes inculpées dans les affaires d'opium, Jean-Louis, et autres, et comme au cours de la discussion, l'un de ces derniers, Félix Fives, âgé de 29 ans, saisissant un verre, Dutour le frappait d'un coup de poing sur le nez.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

LES VENDEURS DE SONGES

Paris, 20 mars. — Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné hier plusieurs personnes inculpées dans les affaires d'opium, Jean-Louis, et autres, et comme au cours de la discussion, l'un de ces derniers, Félix Fives, âgé de 29 ans, saisissant un verre, Dutour le frappait d'un coup de poing sur le nez.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

LES VENDEURS DE SONGES

Paris, 20 mars. — Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné hier plusieurs personnes inculpées dans les affaires d'opium, Jean-Louis, et autres, et comme au cours de la discussion, l'un de ces derniers, Félix Fives, âgé de 29 ans, saisissant un verre, Dutour le frappait d'un coup de poing sur le nez.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

LES VENDEURS DE SONGES

Paris, 20 mars. — Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné hier plusieurs personnes inculpées dans les affaires d'opium, Jean-Louis, et autres, et comme au cours de la discussion, l'un de ces derniers, Félix Fives, âgé de 29 ans, saisissant un verre, Dutour le frappait d'un coup de poing sur le nez.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

LES VENDEURS DE SONGES

Paris, 20 mars. — Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné hier plusieurs personnes inculpées dans les affaires d'opium, Jean-Louis, et autres, et comme au cours de la discussion, l'un de ces derniers, Félix Fives, âgé de 29 ans, saisissant un verre, Dutour le frappait d'un coup de poing sur le nez.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

LES VENDEURS DE SONGES

Paris, 20 mars. — Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné hier plusieurs personnes inculpées dans les affaires d'opium, Jean-Louis, et autres, et comme au cours de la discussion, l'un de ces derniers, Félix Fives, âgé de 29 ans, saisissant un verre, Dutour le frappait d'un coup de poing sur le nez.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

LES VENDEURS DE SONGES

Paris, 20 mars. — Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné hier plusieurs personnes inculpées dans les affaires d'opium, Jean-Louis, et autres, et comme au cours de la discussion, l'un de ces derniers, Félix Fives, âgé de 29 ans, saisissant un verre, Dutour le frappait d'un coup de poing sur le nez.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

LES VENDEURS DE SONGES

Paris, 20 mars. — Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné hier plusieurs personnes inculpées dans les affaires d'opium, Jean-Louis, et autres, et comme au cours de la discussion, l'un de ces derniers, Félix Fives, âgé de 29 ans, saisissant un verre, Dutour le frappait d'un coup de poing sur le nez.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

LES VENDEURS DE SONGES

Paris, 20 mars. — Le tribunal correctionnel de Toulouse a condamné hier plusieurs personnes inculpées dans les affaires d'opium, Jean-Louis, et autres, et comme au cours de la discussion, l'un de ces derniers, Félix Fives, âgé de 29 ans, saisissant un verre, Dutour le frappait d'un coup de poing sur le nez.

« Sans être aliéné, Dutour est un individu d'une nature froide, mais d'une intelligence », a déclaré le médecin aliéné chargé d'examiner l'accusé au point de vue mental.

Le défenseur de Lucette a été condamné à 15 mois de prison.

Verdonck, âgée de 80 ans, née à Avallheim (Belgique). Dans ce immeuble d'appartenance modestes Mme Verdonck, avait ouvert un petit magasin portant l'enseigne « Au Bouillon ».

La voyant seule, les habitants du quartier avaient d'abord cru que la cabaretière était venue, mais bientôt on apprit que la situation de la débitante était autre. En effet, on sut qu'elle était mariée avec un nommé Hainé, époux de France pour vol.

Hier, vers six heures et demi du soir, Nicolas Hainé vint rôder dans les environs de la maison de sa femme. Il entra même au numéro 2 de la rue Dervaux, et se fit ouvrir la porte, où il commanda un verre de genièvre qui vint d'un trait. Après avoir demandé quelques renseignements vagues, Hainé sortit brusquement.

Mme Pelle remarqua l'allure suspecte de l'individu, et elle faisait même part de cette impression à quelques clients qui se trouvaient dans son débit lorsque retentit deux coups de feu, suivis des cris « au secours ! à l'assassin ! ».

Mme Pelle et les consommateurs se précipitèrent aussitôt dans la rue pour se rendre compte de ce qui se passait. Autour d'eux, rien d'anormal. Seulement du débit voisin, des plaintes montaient lamentables.

UN SPECTACLE HORRIBLE

Avant d'entrer la porte, un spectacle effrayant se présenta alors à leurs yeux.

Deux corps se trouvaient étendus par terre et baignant dans le sang. En s'approchant, on aperçut que la femme respirait encore. On fit demander d'urgence le commissaire M. Guichard, qui hâta les choses en se rendant au lieu du crime et qui arriva précédé d'un agent de compagnie de M. le docteur Leduc, qu'un agent était allé chercher.

LES CONSTATATIONS LEGALES

Le docteur constata que le meurtrier avait cessé de vivre, la balle tirée dans la bouche était ressortie par le sommet de la tête. Quant à la femme, l'état est assez grave, elle a reçu